



Refus de priorité a un piéton qui passe au vert

Par gromit

Bonjour , que se passe t il lors d'un refus de priorité a un piéton engagé alors que le feu est au vert .

Par janus2

Bonjour,
Dans quel contexte ? Y a t-il eu accident ? Verbalisation ? Etc. ?

Par gromit

Bonjour , il n'y a pas eu d'accident , mais il y a une camera a proximité , la personne risque t elle une verbalisation ?
C'est un endroit ou il y a un collège , et les étudiants traversent au vert en permanence au milieu du flux de la circulation
.
Merci

Par Tisuisse

Bonjour,

Feu au vert pour qui, l'automobiliste ou le piéton, ce n'est pas précisé.

Si c'est vert pour le piéton, donc feu rouge pour les voitures, l'automobiliste encourt une amende de classe 4 et un retrait de 6 points sur son permis depuis le 1er novembre.

Si c'est vert pour l'automobiliste, donc pictogramme rouge pour le piéton, aucune sanction pénale pour cet automobiliste. En effet, le piéton n'est prioritaire que s'il "traverse, ou s'apprête à traverser, régulièrement une chaussée" (R 415-11 du CDR). Le fait, pour un piéton, de traverser alors que son pictogramme est rouge, ce n'est pas une traversée régulière.